

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 4 JUIN 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 4 juin 2021*

Aujourd'hui, à onze heures cinquante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 79 Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.